

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS PARTIELLES DES REPRESENTANTS DES USAGERS
AUX COMITES DE L'UFR ALLSH**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche **Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH)** adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 24 février 2022 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures en date du 16 mars 2022 ;
Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Instance : Comité de la Recherche de l'UFR ALLSH

Collège : USAGERS

Sièges à pourvoir : 5 titulaires / 5 suppléants
 Inscrits : 676
 Votants : 9
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages valablement exprimés : 9
 Taux de participation électorale : 1,33 %
 Quotient électoral : 1,80

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Cœur de la Recherche	4	2	0	2
#Connexions Etudiantes	5	2	1	3

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
Cœur de la Recherche	2	DI GIANNATALE Luana GRANDONI Ettore	GRIBAUDO Greta
#Connexions Etudiantes	3	CANTINELLI Lucas NIATI Mathilde DE MEDTS Georges	DELABRE Estelle BONGIORNO Andrea CHACHIGNON Philippine

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR ALLSH et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} avril 2022,

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH,



Lionel DANY

